

## 1. Identification du produit et de l'entreprise

<b>Identificateur de produit</b>	<b>Rx11-Flush Aerosol (4300-08, 4300-09, 4300-10, 4300-11)</b>
<b>Autres moyens d'identification</b>	Pas disponible
<b>Utilisation recommandée</b>	Solvant pour le rinçage des systèmes AC et de la réfrigération
<b>Restrictions conseillées</b>	Aucun à notre connaissance
<b>Fabricant</b>	Nu-Calgon 2611 Schuetz Road St. Louis, MO 63043 US Téléphone 314-469-7000 / 800-554-5499 Nombre de téléphone d'urgence: 1-800-424-9300 (CHEMTREC)
<b>Fournisseur</b>	Voir ci-dessus

## 2. Identification des risques

<b>Dangers physiques</b>	Gaz sous pression	Gaz liquéfié
<b>Dangers pour la santé</b>	Toxicité aiguë, voie orale	Catégorie 4
	Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2
	Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2A
	Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique	Irritation des voies respiratoires de catégorie 3
<b>Dangers environnementaux</b>	Non classé.	
<b>Risques défini pour SIMDUT 2015</b>	Non classé	
<b>Éléments d'étiquetage</b>		



**Mention d'avertissement**

Attention

**Mention de danger**

Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur. Provoque une sévère irritation des yeux. Provoque des irritations cutanées. Nocif si avalé. Peut irriter les voies respiratoires.

**Conseil de prudence**

**Prévention**

Se laver soigneusement après la manipulation. Porter un appareil de protection des yeux/du visage. Porter des gants de protection. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Éviter de respirer les gaz. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

**Intervention**

**EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:** Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Demander un conseil médical/des soins.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU :** Laver avec beaucoup d'eau. Traitement particulier (consulter cette étiquette pour information). En cas d'irritation de la peau: Demander un conseil médical/des soins. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

**EN CAS D'INGESTION :** Appelez un CENTRE ANTIPOISON/médecin si vous vous sentez mal. Rincer la bouche.

**EN CAS D'INHALATION :** Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour la respiration. Appelez un CENTRE ANTIPOISON/médecin si vous vous sentez mal.

**Stockage**

Protéger de lumière du soleil. Entreposer dans un endroit bien ventilé. Tenir le récipient bien fermé. Garder sous clef.

**Élimination**

Éliminer le contenu/les conteneurs selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.

**SIMDUT 2015: Dangers pour la santé non classifiés ailleurs (DSNCA)**

Aucun à notre connaissance

**SIMDUT 2015: Dangers physiques non classifiés ailleurs (DPNCA)**

Aucun à notre connaissance

**Danger(s) non classé(s) ailleurs (DNCA)**

Aucun à notre connaissance

**Renseignements supplémentaires**

20 % du mélange sont constitués de composants dont la toxicité aiguë par voie orale est inconnue.

### 3. Composition/information sur les ingrédients

**Mélange**

Nom chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
trans-Dichloroéthylène		156-60-5	40 - 70
Norflurane		811-97-2	10 - 30
1,1,1,2,2,3,4,5,5,5-décafluoropentane		138495-42-8	10 - 30
1,1,1,3,3-pentafluorobutane		406-58-6	5 - 10

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

**Remarques sur la composition** GHS États-Unis: Le pourcentage exact (de concentration) de la composition a été retenu comme un secret commercial conformément au paragraphe (i) du § 1910.1200.

### 4. Premiers soins

**Inhalation**

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour la respiration. Appelez un CENTRE ANTIPOISON/médecin si vous vous sentez mal.

**Peau**

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver avec beaucoup d'eau. En cas d'irritation de la peau: Demander un conseil médical/des soins. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Traitement particulier (consulter cette étiquette pour information).

**Yeux**

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Demander un conseil médical/des soins.

**Ingestion**

EN CAS D'INGESTION : Appelez un CENTRE ANTIPOISON/médecin si vous vous sentez mal. Rincer la bouche.

**Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés**

Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflements et une vision trouble. Irritation de la peau. Peut entraîner de la rougeur et de la douleur.

**Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire**

Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. En cas de respiration coupée, donner de l'oxygène. Tenir toute victime au chaud. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent être différés.

**Informations générales**

S'assurer que le personnel médical est averti des substances impliquées et prend les précautions pour se protéger. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Montrer cette fiche technique de santé-sécurité au médecin en consultation. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Porter des gants en caoutchouc et des lunettes de sécurité pourvues de protections latérales. Tenir hors de la portée des enfants. Ne pas percer ni incinérer le contenant. Ne pas entreposer à températures dépassant 49°C.

### 5. Mesures de lutte contre le feu

**Moyens d'extinction appropriés**

En fonction des matières environnantes.

**Méthodes d'extinction inappropriées**

Aucun à notre connaissance

**Risques spécifiques provenant des produits chimiques**

Contenu sous pression. Le récipient pressurisé peut exploser lorsqu'il est exposé à la chaleur ou à une flamme. Refroidir les conteneurs avec des quantités abondantes d'eau longtemps après l'extinction de l'incendie. Les pompiers doivent porter un appareil de respiration autonome.

**Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers**

Les pompiers doivent porter des vêtements de protection complets y compris un appareil de respiration autonome.

**Lutte contre l'incendie / instructions**

En cas d'incendie: Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque. Refroidir les conteneurs avec des quantités abondantes d'eau longtemps après l'extinction de l'incendie. En cas d'incendie majeur dans la zone de chargement : utiliser des supports de tuyaux autonomes et des lances à eau autonomes; sinon, se retirer et laisser brûler.

**Méthodes particulières d'intervention**

Refroidir les récipients exposés aux flammes avec de l'eau et continuer même une fois le feu éteint.

## 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

**Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence**

Tenir à l'écart le personnel dont la présence sur les lieux n'est pas indispensable. Tenir à l'écart des zones basses. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et dans un lieu protégé du vent. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas toucher les conteneurs endommagés ou la substance déversée accidentellement sans vêtements de protection appropriés. Éviter de respirer les gaz. Assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.

**Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage**

Éteindre toutes les flammes à proximité. Stopper l'écoulement de la substance si cela peut se faire sans risque. Isoler la zone jusqu'à dispersion du gaz. Établir une digue autour de grands déversements pour élimination ultérieure. Utiliser un pulvérisateur d'eau pour diminuer les vapeurs ou détourner tout nuage de vapeur. Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau. Pour se renseigner sur l'élimination, voir la rubrique 13.

**Précautions pour la protection de l'environnement**

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ne pas contaminer l'eau. Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

## 7. Manutention et stockage

**Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention**

Utiliser seulement avec une ventilation adéquate. Ne pas goûter ni avaler. Éviter de respirer les gaz. Éviter le contact avec les yeux, la peau et des vêtements. Éviter l'exposition prolongée. Porter un équipement de protection individuel approprié. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation du produit. Se laver soigneusement après la manipulation. Employer de bonnes pratiques d'hygiène du travail lors de la manipulation de ce matériau.

**Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités**

Garder sous clef. Tenir le récipient bien fermé. Conserver dans un endroit frais et sec protéger contre les rayons solaires. Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver à l'écart de matières incompatibles (voir rubrique 10). Tenir hors de la portée des enfants. Ne pas conserver à des températures dépassant 49°C (120.2°F). Conserver à l'abri de la chaleur, des flammes nues ou autres sources d'inflammation.

## 8. Maîtrise de l'exposition / Protection individuelle

**Limites d'exposition**

**Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)**

Composants	Type	Valeur
trans-Dichloroéthylène (CAS 156-60-5)	MPT	793 mg/m3 200 ppm

**Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)**

Composants	Type	Valeur
trans-Dichloroéthylène (CAS 156-60-5)	MPT	200 ppm

**Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)**

Composants	Type	Valeur
trans-Dichloroéthylène (CAS 156-60-5)	MPT	200 ppm

**Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)**

Composants	Type	Valeur
trans-Dichloroéthylène (CAS 156-60-5)	LECT	990 mg/m3
		250 ppm
	MPT	790 mg/m3 200 ppm

**Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail)**

Composants	Type	Valeur
trans-Dichloroéthylène (CAS 156-60-5)	MPT	793 mg/m3 200 ppm

**ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-1 Limites de contaminants aériens (29 CFR 1910.1000)**

Composants	Type	Valeur
trans-Dichloroéthylène (CAS 156-60-5)	PEL	790 mg/m <sup>3</sup>  200 ppm

**ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH**

Composants	Type	Valeur
trans-Dichloroéthylène (CAS 156-60-5)	MPT	200 ppm

**États-Unis. NIOSH : Pocket Guide to Chemical Hazards (guide de poche des dangers des produits chimiques).**

Composants	Type	Valeur
trans-Dichloroéthylène (CAS 156-60-5)	MPT	790 mg/m <sup>3</sup>  200 ppm

**US. AIHA Workplace Environmental Exposure Level (WEEL) Guides**

Composants	Type	Valeur
Norflurane (CAS 811-97-2)	MPT	4240 mg/m <sup>3</sup> 1000 ppm

**Valeurs biologiques limites**

Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

**Contrôles d'ingénierie appropriés**

Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle****Protection du visage/des yeux**

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

**Protection de la peau****Protection des mains**

Gants en caoutchouc. Confirmer d'abord avec un fournisseur connu.

**Autre**

Porter des vêtements appropriés et résistant aux produits chimiques. Conformément aux directives de votre employeur.

**Protection respiratoire**

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Si les limites d'exposition risquent d'être dépassées, utiliser un appareil respiratoire approuvé de NIOSH.

**Dangers thermiques**

Sans objet.

**Considérations sur l'hygiène générale**

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation du produit. Se laver les mains et le visage avant les pauses et immédiatement après la manipulation du produit. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

**9. Propriétés physiques et chimiques**

<b>Aspect</b>	Transparent
<b>État physique</b>	Gaz.
<b>Forme</b>	Gaz liquéfié. Aérosol.
<b>Couleur</b>	Incolore
<b>Odeur</b>	éthérée faible
<b>Seuil de l'odeur</b>	Pas disponible.
<b>pH</b>	Pas disponible.
<b>Point de fusion et point de congélation</b>	Pas disponible.
<b>Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition</b>	41 °C (105.8 °F)
<b>Point d'écoulement:</b>	Pas disponible.
<b>Densité</b>	Pas disponible.
<b>Coefficient de partage (n-octanol/eau)</b>	Pas disponible.
<b>Point d'éclair</b>	Pas disponible.

<b>Vitesse d'évaporation</b>	Pas disponible.
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Sans objet.
<b>Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité</b>	
<b>Limites d'inflammabilité - inférieure (%)</b>	> 5
<b>Limites d'inflammabilité - supérieure (%)</b>	< 14.4
<b>Limite d'explosibilité - inférieure (%)</b>	Pas disponible.
<b>Limite d'explosibilité - supérieure (%)</b>	Pas disponible.
<b>Pression de vapeur</b>	284 mm Hg
<b>Densité de vapeur</b>	3.4 (Air = 1)
<b>Densité relative</b>	Pas disponible.
<b>Solubilité</b>	0.4 g/100g H <sub>2</sub> O @ 20°C
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Pas disponible.
<b>Température de décomposition</b>	Pas disponible.
<b>Viscosité</b>	Pas disponible.
<b>Autres informations</b>	
<b>Pourc. de mat. volatiles</b>	100 %
<b>COV (Poids %)</b>	697 g/l

---

## 10. Stabilité et réactivité

---

<b>Réactivité</b>	Métaux en poudre. Ce produit peut entrer en réaction avec des alcalis forts.
<b>Possibilité de réactions dangereuses</b>	aucun en utilisation appropriée
<b>Stabilité chimique</b>	Stable dans les conditions recommandées d'entreposage.
<b>Conditions à éviter</b>	Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques. Les contenants de type aérosol devient instable à températures dépassant 49°C (120.2°F).
<b>Matières incompatibles</b>	Oxydants forts. Alcalis.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone. Fluorure d'hydrogène.

---

## 11. Données toxicologiques

---

<b>Voies d'exposition</b>	Inhalation. Ingestion. Contact avec la peau Contact avec les yeux.
<b>Renseignements sur les voies d'exposition probables</b>	
<b>Ingestion</b>	Nocif si avalé.
<b>Inhalation</b>	Toute inhalation prolongée peut être nocive. Peut entraîner une irritation de l'appareil respiratoire.
<b>Peau</b>	Provoque des irritations cutanées.
<b>Yeux</b>	Provoque une sévère irritation des yeux.
<b>Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques</b>	Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflements et une vision trouble. Irritation de la peau. Peut entraîner de la rougeur et de la douleur.

### Renseignements sur les effets toxicologiques

**Toxicité aiguë** Nocif si avalé. Peut irriter les voies respiratoires.

<b>Composants</b>	<b>Espèce</b>	<b>Résultats d'épreuves</b>
1,1,1,2,2,3,4,5,5,5-décafluoropentane (CAS 138495-42-8)		
<b>Aigu</b>		
<i>Dermique</i>		
DL50	lapin	> 5000 mg/kg
<i>Inhalation</i>		
CL50	rat	11100 ppm, 4 heures
<i>Orale</i>		
DL50	rat	> 5000 mg/kg

Composants	Espèce	Résultats d'épreuves
1,1,1,3,3-pentafluorobutane (CAS 406-58-6)		
<b>Aigu</b>		
<i>Inhalation</i>		
CL50	rat	100000 ppm, 4 heures
<i>Orale</i>		
DL50	rat	> 2000 mg/kg
Norflurane (CAS 811-97-2)		
<b>Aigu</b>		
<i>Inhalation</i>		
CL50	rat	> 500000 ppm
<i>Orale</i>		
DL50	Pas disponible	
trans-Dichloroéthylène (CAS 156-60-5)		
<b>Aigu</b>		
<i>Dermique</i>		
DL50	lapin	5000 mg/kg
<i>Inhalation</i>		
CL50	souris	21723 ppm, 6 heures
<i>Orale</i>		
DL50	rat	1235 mg/kg
	souris	2220 mg/kg
<b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>	Provoque des irritations cutanées.	
<b>Minutes d'exposition</b>	Pas disponible.	
<b>Indice d'érythème</b>	Pas disponible.	
<b>Valeur d'un œdème</b>	Pas disponible.	
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Provoque une sévère irritation des yeux.	
<b>Valeur de l'opacité de la cornée</b>	Pas disponible.	
<b>Valeur de la lésion de l'iris</b>	Pas disponible.	
<b>Valeur des rougeurs de la conjonctive</b>	Pas disponible.	
<b>Valeur d'un œdème de la conjonctive</b>	Pas disponible.	
<b>Jours de récupération</b>	Pas disponible.	
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>		
<b>Sensibilisation respiratoire</b>	Pas disponible.	
<b>Sensibilisation cutanée</b>	L'exposition prolongée ou répétée peut causer l'assèchement, la délipidation et des dermatites.	
<b>Mutagénicité</b>	Non dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.	
<b>Cancérogénicité</b>	No ingredients listed by IARC, ACGIH, NTP or OSHA.	
<b>ÉTATS-UNIS. Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)</b>		
Non inscrit.		
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Non dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.	
<b>Tératogénicité</b>	Non dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.	
<b>Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique</b>	Irritation des voies respiratoires.	
<b>Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées</b>	Non classé.	
<b>Danger par aspiration</b>	Peu probable du fait de la forme du produit.	
<b>Effets chroniques</b>	Toute inhalation prolongée peut être nocive. Non dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.	

---

## 12. Données écologiques

---

<b>Écotoxicité</b>	Voir ci-dessous
--------------------	-----------------

---

**Données écotoxicologiques****Composants**

trans-Dichloroéthylène (CAS 156-60-5)

**Espèce****Résultats d'épreuves****Aquatique**

Poisson

CL50

Perche-soleil bleue (Lepomis macrochirus)

120 - 160 mg/L, 96 heures

**Persistance et dégradabilité**

Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.

**Potentiel bioaccumulatif**

Pas de données disponibles.

**Mobilité dans le sol**

Pas de données disponibles.

**Mobilité générale**

Pas disponible.

**Autres effets adverses**

On ne prévoit aucun autre effet environnemental négatif (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète) causé par ce composant.

**13. Données sur l'élimination****Instructions pour l'élimination**

Consulter les autorités avant la mise au rebut. Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux. Ne pas laisser la substance s'infiltrer dans les égoûts/les conduits d'alimentation en eau. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Éliminer le contenu/les conteneurs selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.

**Règlements locaux d'élimination**

Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.

**Code des déchets dangereux**

Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.

**Déchets des résidus / produits non utilisés**

Éliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur. Des résidus de produit peuvent demeurer dans les contenants vides et sur les toiles d'emballage. Ce produit et son contenant doivent être éliminés de façon sécuritaire (voir les instructions d'élimination).

**Emballages contaminés**

Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. Comme les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit, respecter les avertissements sur l'étiquette même après avoir vidé le récipient.

**14. Informations relatives au transport****Transport des marchandises dangereuses (TMD): Preuve de classification:**

Conformément à la partie 2.2.1 (DORS/2014-152) du règlement sur les transports de marchandises dangereuses, nous attestons que le classement de ce produit est correct à la date du SDS de délivrance. Le cas échéant, le nom de la technique et la classification du produit seront affichés ci-dessous.

**Ministère des Transports des États Unis. (DOT)****Requêtes fondamentales pour le transport:****Numéro UN**

UN1950

**Appellation réglementaire adéquate**

Aérosols, Non-inflammable, (each not exceeding 1 L capacity)

**Classe de danger**

Limited Quantity - US

**Exceptions liées au conditionnement**

306

**Conditionnement autrement qu'en vrac**

Aucune

**Conditionnement en vrac**

Aucune

**Transport des marchandises dangereuses (TMD - Canada)****Requêtes fondamentales pour le transport:****Numéro UN**

UN1950

**Appellation réglementaire adéquate**

AÉROSOLS, non inflammables

**Classe de danger**

Limited Quantity - Canada

**Dispositions particulières**

80

**IATA/ICAO (Air)****Requêtes fondamentales pour le transport:****Numéro UN**

UN1950

**Appellation réglementaire adéquate**

Aérosols, non inflammables

**Classe de danger**

Limited Quantity - IATA

**Code ERG**

2L

**IMDG (Transport maritime)****Requêtes fondamentales pour le transport:****Numéro UN**

UN1950

Appellation réglementaire adéquate  
Classe de danger

Aérosols  
Limited Quantity - IMDG

DOT; IMDG; TMD



IATA



## 15. Informations sur la réglementation

### Règlements fédéraux canadiens

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

#### Canada la LCPE Annexe I: Matière répertoriée

1,1,1,2,2,3,4,5,5,5-décafluoropentane (CAS 138495-42-8) Inscrit.  
1,1,1,3,3-pentafluorobutane (CAS 406-58-6) Inscrit.  
Norflurane (CAS 811-97-2) Inscrit.

#### Canada SNAc Reporting Requirements: Listed substance/Publication date

1,1,1,2,2,3,4,5,5,5-décafluoropentane (CAS 138495-42-8) 11/29/2006 Inscrit.  
1,1,1,3,3-pentafluorobutane (CAS 406-58-6) 11/29/2006 Inscrit.

#### Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

#### Gaz à effet de serre

1,1,1,2,2,3,4,5,5,5-décafluoropentane (CAS 138495-42-8)  
Norflurane (CAS 811-97-2)

#### Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

### whmis2015 Exemptions

Sans objet

### Réglementations Fédérales des Etats-Unis

Ce produit est qualifié de "chimiquement dangereux" selon la définition de OSHA Hazard Communication Standard, 29 CFR 1910.1200.

#### TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)

1,1,1,2,2,3,4,5,5,5-décafluoropentane (CAS 138495-42-8) 1.0 % Préavis unique d'exportation seulement.

#### CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses):

trans-Dichloroéthylène (CAS 156-60-5) Inscrit.

#### ÉTATS-UNIS. Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)

Non inscrit.

### Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)

#### Catégories de danger

Danger immédiat - Oui  
Risque différé - Non  
Risque d'incendie - Non  
Danger lié à la pression - Oui  
Danger de réactivité - Non

#### SARA 302 Substance très dangereuse

Non



SARA 311/312 Produit chimique dangereux Non

SARA 313 (déclaration au TRI)

Nom chimique	Numéro d'enregis	% en poids.
trans-Dichloroéthylène	156-60-5	40 - 70

Autres règlements fédéraux

Loi sur la qualité de l'air (CAA), section 112, Liste des polluants atmosphériques dangereux (HAP)

Non réglementé.

Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130) (Loi sur l'assainissement de l'air, Prévention des rejets accidentels)

Non réglementé.

États-Unis - Réglementation des états

US - California Hazardous Substances (Director's): Listed substance

trans-Dichloroéthylène (CAS 156-60-5) Inscrit.

US - Illinois Chemical Safety Act: Listed substance

trans-Dichloroéthylène (CAS 156-60-5)

US - Louisiana Spill Reporting: Listed substance

trans-Dichloroéthylène (CAS 156-60-5) Inscrit.

US - Minnesota Haz Subs: Listed substance

Norflurane (CAS 811-97-2) Inscrit.

trans-Dichloroéthylène (CAS 156-60-5) Inscrit.

États-Unis - RTK (droit de savoir) au New Jersey – Substance : Matière répertoriée

trans-Dichloroéthylène (CAS 156-60-5)

US - Texas effets dépistage niveaux : Substance répertoriée

1,1,1,2,2,3,4,5,5,5-décafluoropentane (CAS 138495-42-8) Inscrit.

1,1,1,3,3-pentafluorobutane (CAS 406-58-6) Inscrit.

Norflurane (CAS 811-97-2) Inscrit.

trans-Dichloroéthylène (CAS 156-60-5) Inscrit.

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Massachusetts – liste des substances

trans-Dichloroéthylène (CAS 156-60-5)

États-Unis - Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté du New Jersey (New Jersey Worker and Community Right-to-Know Act)

trans-Dichloroéthylène (CAS 156-60-5)

États-Unis. Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté de la Pennsylvanie

trans-Dichloroéthylène (CAS 156-60-5)

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Rhodes Island

trans-Dichloroéthylène (CAS 156-60-5)

États-Unis - Proposition 65 de la Californie

Non inscrit.

État des stocks

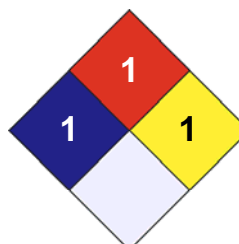
Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act)	Oui

\*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence.

16. Autres informations

LÉGENDE	
Extrême	4
Grave	3
Modéré	2
Faible	1
Minimal	0

Santé	/ 1
Inflammabilité	1
Danger physique	1
Protection individuelle	X



**Clause d'exonération de responsabilité**

Les renseignements contenus dans cette fiche ont été écrits selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles. L'information ci-incluse a été obtenue de sources considérées techniquement précises et fiables. Bien qu'il ait été fait le maximum d'effort possible à fin d'assurer la totale portée à connaissance des risques associés à ce produit, dans les cas où il n'a pas été possible d'obtenir information cela a été déclaré expressément. Étant donné que les conditions particulières d'usage du produit sont au-delà du contrôle du fournisseur, il est présumé que les utilisateurs de ce matériel ont été correctement instruits des exigences de toute la législation applicable et de tout autre instrument de réglementation. Le fournisseur ne donne aucune garantie, ni expresse ni tacite, et ne sera tenu responsable d'aucune perte, dommages ou conséquence dommageable pouvant résulter de l'usage ou bien de la fiabilité de n'importe quelle information contenue dans ce document.

**Date de publication**

16-Août-2016

**Version n°**

01

**Date en vigueur**

16-Août-2016

**Préparé par**

Nu-Calgon Service Technique Téléphone: (314) 469-7000

**Autres informations**

Pour obtenir une FTSS actualisée, s'il vous plaît contacter le fournisseur/ le fabricant figurant à la première page de ce document.